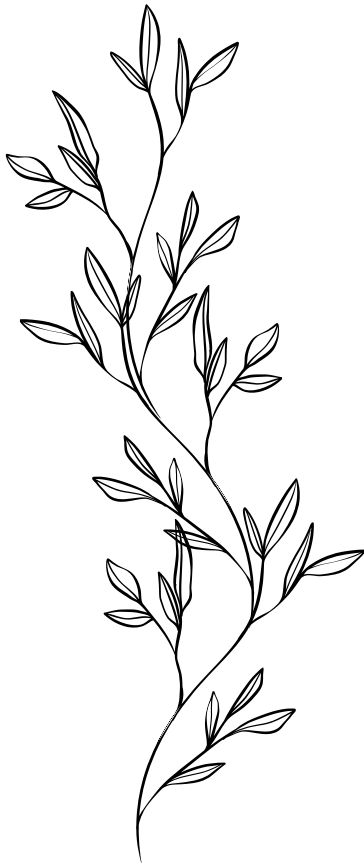


OCTOBRE 2026

JOURNAL MUNICIPAL LE MONTJOIE



CRÉDIT__TRACEY NORRIS

BUREAUX FERMÉS

Les services municipaux seront fermés pour le congé de l'Action de grâce le lundi 12 octobre. De retour mardi 13 octobre dès 8h.

Pour toute urgence municipale, composer le 311.

DANS CETTE PARUTION

- 2 AFFAIRES MUNICIPALES
- 4 SÉCURITÉ INCENDIE
- 5 SÉCURITÉ CIVILE
- 6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 8 URBANISME
- 9 VIE COMMUNAUTAIRE, LOISIRS ET CULTURE
- 16 CALENDRIERS

NUMÉROS D'URGENCE

9-1-1	FEU, AMBULANCE, POLICE
8-1-1	INFO-SANTÉ
5-1-1	TRANSPORT QUÉBEC
3-1-1	URGENCE MUNICIPALE
2-1-1	RESSOURCES SOCIOCOMMUNAUTAIRES





HÔTEL DE VILLE

**1425, ROUTE 340,
SAINT-TÉLESPHORE, QC, J0P 1Y0**

TÉLÉPHONE (450) 269-2999
TÉLÉCOPIEUR (450) 269-2257

COURRIEL

info@st-telephore.ca

SITE INTERNET

www.saint-telephore.com

FACEBOOK

facebook.com/saint-telephore

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU JEUDI

8h00 À 12H00 - 13H00 À 16H30

VENREDI

8h00 À 13H00 - PM FERMÉ



MAIRE

David McKay, poste 3161
maire@st-telephore.ca

DIRECTION GÉNÉRALE

Danielle Glode, poste 3163
dg@st-telephore.ca

ADJOINTE

Manon Cuillerier, poste 3162
adjointe@st-telephore.ca

LOISIRS ET CULTURE

Maylina Sévigny, poste 3165
loisirs@st-telephore.ca

URBANISME

Pierre-Luc Paquet, poste 3158
urbanisme@st-telephore.ca
MERCREDI DE 16H À 21H
VENREDI DE 12H À 16H

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Jason Mackey, poste 3159
travauxpublics@st-telephore.ca

SERVICE INCENDIE

Patrice Lavergne, 450-802-0772
incendie@st-telephore.ca

PRÉVENTION INCENDIE

Michel Ménard
prevention.incendie@st-telephore.ca

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Mardi le 13 octobre 2026 à 19h30

Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs QUESTIONS au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil :

- par courriel à dg@st-telephore.ca ;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163 ;
- par internet au www.saint-telephore.com/nous_joindre.

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

AVEZ-VOUS PAYÉ VOTRE 4IEME VERSEMENT ??

Quatre (4) versements étaient proposés pour le paiement des taxes municipales. Ceci se veut un petit rappel que vous avez peut-être oublié le 4e versement. N'hésitez pas à communiquer avec le service de taxation qui pourra vérifier l'état de votre compte.

BUREAUX FERMÉS

Les services municipaux seront fermés pour le congé de l'Action de grâce le lundi 12 octobre. De retour mardi 13 octobre dès 8h.

POUR TOUTE URGENCE MUNICIPALE, COMPOSER LE 311.

JOYEUSE ACTION DE GRÂCE À TOUS



MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes,

Les dernières années ont permis à la Municipalité de réaliser et de poursuivre plusieurs projets importants pour notre communauté.

Parmi ceux-ci, soulignons la réfection du chemin Saint-Georges réalisée en 2025, ainsi que les travaux présentement en cours pour la réfection du terrain de bocce, situé au sous-sol de la salle communautaire Rémi-Sauvé.

Nous sommes également heureux d'avoir présenté une nouvelle programmation des loisirs et d'avoir tenu, en octobre, la première édition du Festival d'automne, un nouvel événement rassembleur pour notre communauté.

Le conseil municipal travaille maintenant à la planification budgétaire 2027, afin de déterminer les priorités et les projets à venir pour Saint-Télesphore.

Merci à tous les citoyens, bénévoles et partenaires qui contribuent au dynamisme de notre municipalité.

David McKay
Maire de Saint-Télesphore

CALENDRIER DES SÉANCES

13 OCTOBRE
9 NOVEMBRE
14 DÉCEMBRE



MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE

David McKay

CONSEILLERS

Siège 1- Nathalie Lanthier

Siège 2- Mélissa Morin

Siège 3- Neil Morisson

Siège 4- Paul Gauthier

Siège 5- Danny Raymond

Siège 6- Marie-T Dupont





LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES AURA LIEU DU 4 AU 10 OCTOBRE 2026.

Chaque année au Québec, des milliers de résidences sont touchées par un incendie. Près de 48 % des incendies résidentiels sont liés à une distraction ou à une erreur humaine, tandis qu'une mauvaise utilisation ou un entretien inadéquat des appareils électriques représente également un risque important.

Les personnes de 60 ans et plus sont particulièrement vulnérables. Adopter de bonnes habitudes de prévention et rester vigilant peut faire toute la différence pour assurer la sécurité de tous.

PENSEZ À FAIRE RAMONER VOTRE CHEMINÉE!

Avec l'arrivée du temps plus frais, il est important de s'assurer que votre cheminée est propre et sécuritaire avant de recommencer à l'utiliser.

Le ramonage permet de retirer la créosote et les dépôts accumulés dans la cheminée, ce qui aide à réduire les risques de feu de cheminée et favorise une meilleure évacuation de la fumée.

Un petit geste de prévention qui peut faire une grande différence pour la sécurité de votre maison et de votre famille.

Avant la saison de chauffage, pensez sécurité : faites vérifier et ramoner votre cheminée.



ON CHANGE D'HEURE



Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, soit plus exactement le dimanche 1er novembre 2026 à 2 h du matin. Nous reculerons alors d'une heure et nous reviendrons à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver). Nous gagnerons alors une heure cette journée-là. Profitez-en pour changer les piles de vos avertisseurs.

DÉNEIGEMENT

PAR LES CITOYENS

Extrait du RMH 450 –Règlement sur les nuisances

ARTICLE 12 “NEIGE”

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de déposer ou de jeter ou de permettre que soient déposés ou jetés sur les endroits publics, dans les cours d'eau, aux extrémités d'un ponceau ou autour des bornes d'incendie, de la neige ou de la glace.

Par conséquent, il est interdit de souffler sa neige dans la rue ou sur le trottoir ou de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.

ARTICLE 13 “NEIGE ACCUMULÉE”

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser s'accumuler de la neige, de la glace ou des glaçons sur un toit incliné qui se déverse sur ou vers tout endroit public.

ARTICLE 31 “AMENDES”

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction :

1. Pour une première infraction, d'une amende de deux cents dollars (200 \$) à mille dollars (1 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne physique et de quatre cents dollars (400 \$) à deux mille dollars (2 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne morale;
2. En cas de récidive, d'une amende de quatre cents dollars (400 \$) à deux mille dollars (2 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne physique et de huit cents dollars (800 \$) à quatre mille dollars (4 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

PAR LA MUNICIPALITÉ

L'article 69 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Déneigement des routes 340 et 325

Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par la Municipalité.

Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.



Matières acceptées à votre Réseau des ÉCOCENTRES

Vaudreuil-Dorion
2800, rue Henry-Ford

MAR - DIM : 8 H - 17 H
VEN : 8 H - 16 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

Rigaud
32, rue de la Coopérative

LUN, JEU, VEN : 12 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

Saint-Zotique
2050, rue Principale

MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

Pincourt
750, boulevard Olympique

VEN : 8 H - 16 H
SAM : 9 H - 16 H

🕒 Horaire d'été : du 1^{er} avril au 30 novembre 🕒 Horaire d'hiver : du 1^{er} décembre au 31 mars



Bardeaux d'asphalte



Bicyclettes ou vélos usagés



Bicyclettes, vélos, pneus et chambres à air usagés



Bois traité et contreplaqué



bois d'œuvre / meubles en bois / palettes / mélamine / bois de construction / moulures / plancher de bois / etc.



Carton



* Boîtes pliées.



Encombrants non métalliques et non réutilisables



meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastique / matériaux isolants / textiles / plastique / fibre de verre / etc.



Halocarbures



* Appareils non fonctionnels.
réfrigérateurs / congélateurs / airs climatisés / déshumidificateurs / refroidisseur à eau / cellier / etc.



Matériaux de construction secs



céramique / gypse / verre / fenêtres / vitre / toilettes / etc.



Matériaux d'excavation



asphalte / béton / briques / pierres / ciment / sable et gravier / roches uniquement / etc.



Masques jetables



* Déposer dans les boîtes pêle-mêle ou dans des sacs de plastique transparents.
Masques de procédure / masques respirateur / masques à fenêtre



Métaux et encombrants métalliques



* Vidés de tout fluide s'il y a lieu. ** Appareils non fonctionnels.
cuisinières / lave-vaisselle / laveuses / sècheuses / chauffe-eau ou réservoir à huile / BBQ / hotte de cuisine / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / articles de métal / etc.



Peinture, ampoules, batteries

(Produits de la responsabilité élargie des producteurs)



résidus de peinture et leur contenant : apprêt, primer, teinture, vernis, peinture en aérosol / lampes au mercure : ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, ampoules à décharge à haute intensité / batteries et piles : rechargeables ou à usage unique de 5 kg et moins



Plastiques agricoles issus de balles de foin



pellicules de plastiques, les bâches et sacs silos pour ensilage et les ficelles



Pneus avec ou sans jante



* Sans les sacs de plastique.



Pneus hors dimension



Polystyrène (styromousse)



des emballages ou de construction



Produits électroniques



téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc.



Résidus domestiques dangereux



* Seuls les contenants fermés, identifiés de 20 litres (5 gallons) ou moins sont acceptés.

adhésifs / aérosols / bonbonnes de carburant pour le camping / bonbonnes et cylindres de gaz comprimé / décapants / diluants / époxydes / essence / extincteurs portatifs résidentiels / filtres à huile / huiles / liquides de refroidissement / pesticides / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / térébenthine / varsol / etc.



www.tricycle-mrcvs.ca/reseau-des-ecocentres



Info-Écocentre / 450 455-5434



COLLECTE DE BRANCHES

Semaine du 19 OCTOBRE 2026

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Le service de voirie offrira durant la semaine du 19 octobre prochain un service de déchiquetage de branches tombées ou résultant d'émondage pour entretien. Veuillez respecter les règles pour faciliter l'opération de ramassage.

- Les branches doivent être placées en bordure du chemin sans l'obstruer avant 7h le lundi 19 octobre, le tronc vers la rue ;
- Aucun souche, racine, corde, terre ou autre ne sera ramassée ;
- Les branches doivent être d'un maximum de 4 pouces de diamètre (10 cm) et les souches ont été retirées ;
- Ne pas couper les branches en tronçons car il est plus sécuritaire de déchiqueter de longues branches que des petites ;
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées ;
- Une demi-heure maximum sera allouée par propriété.

Le service de voirie ne passera qu'une seule fois sur les rues de la Municipalité.

Veuillez prendre note que les branches résultant de déboisement, de coupe d'émondeurs ou de coupe autre que pour entretien ne seront pas ramassées.

Si vous décidez de brûler vos branches, un permis de brûlage est requis auprès du Service de sécurité incendie. Vous devez communiquer avec *M. Patrice Lavergne* au 450-802-0772.

COLLECTES DES RÉSIDUS VERTS ET FEUILLES MORTES

28 OCTOBRE ET 18 NOVEMBRE 2026

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Le ramassage des résidus verts et des feuilles mortes se fera les mercredis 28 octobre et 18 novembre prochains. Veuillez mettre vos sacs au bord du chemin avant 7h00 le jour de la collecte.

Les sacs de feuilles sont ensuite acheminés sur une terre agricole de notre territoire, les sacs seront compostés ou recyclés. Une manière simple et efficace de retourner la matière organique dans le sol. Vous pouvez aussi utiliser votre bac brun pour disposer vos petites branches, résidus verts et feuilles mortes.

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR SAINT-TÉLESPHORE

Bonjour à toutes et à tous,

La Municipalité achève actuellement un important exercice de révision de sa réglementation d'urbanisme afin d'en assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Cette démarche ne consiste pas simplement à modifier quelques articles. Elle vise plutôt à remplacer l'ensemble des anciens règlements d'urbanisme par une réglementation actualisée et mieux adaptée aux réalités actuelles de Saint-Télesphore. Elle concerne notamment les règlements de zonage, de lotissement, de construction ainsi que celui relatif aux permis et certificats.

La nouvelle réglementation permettra également de regrouper, de clarifier et de moderniser plusieurs dispositions applicables sur le territoire municipal. Elle encadrera différents sujets qui touchent directement les citoyens, notamment les usages autorisés, les nouvelles constructions, les agrandissements, les bâtiments accessoires, le lotissement, les installations septiques, la protection de l'environnement ainsi que certaines zones présentant des contraintes particulières.

La participation des citoyens a joué un rôle important dans cette démarche. Les commentaires, les questions et les préoccupations exprimés au cours des différents échanges ainsi que lors de la consultation publique ont permis de mieux comprendre certaines réalités vécues sur le territoire et de bonifier le contenu des règlements proposés. Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à cet exercice.

Sous réserve de l'accomplissement des dernières étapes d'adoption et d'approbation prévues par la loi, la nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur au début de l'année 2027. D'ici son entrée en vigueur officielle, la réglementation actuelle demeure applicable.

L'adoption de nouveaux règlements représente toutefois seulement une partie du travail. La Municipalité souhaite également faciliter leur compréhension et leur application. Au cours de l'année 2027 ainsi que des prochains mois, différents outils seront donc préparés et progressivement mis à la disposition des citoyens, notamment des dépliants explicatifs, de nouveaux formulaires de demande de permis ainsi que des outils interactifs permettant de trouver plus facilement l'information applicable à une propriété ou à un projet.

L'objectif est de rendre l'information réglementaire plus accessible, d'aider les citoyens à mieux planifier leurs travaux et de simplifier la préparation des demandes de permis. Ces outils seront développés progressivement et pourront être bonifiés selon les besoins observés.

Nous vous invitons donc à rester à l'affût des prochaines communications municipales. Des renseignements supplémentaires concernant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements et les outils disponibles seront diffusés au cours des prochains mois.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre collaboration.

Le Service de l'urbanisme
Municipalité de Saint-Télesphore

Pierre-Luc Paquet

Inspecteur municipal

Responsable de l'urbanisme et de l'environnement 8

FESTIVAL D'AUTOMNE



UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE!

Le 3 octobre dernier, la toute première édition du Festival d'automne de Saint-Télesphore s'est tenue au parc André-Leblanc et a connu un très beau succès! Plus de 400 personnes se sont rassemblées pour profiter de cette belle journée.

Décoration de citrouilles, course de sacs à patates, jeux gonflables, producteurs locaux, foodtrucks et musique avec le groupe LES POPS étaient au rendez-vous!

La Municipalité tient à remercier chaleureusement les employés municipaux, les bénévoles, les producteurs, les foodtrucks ainsi que tous ceux qui ont contribué au succès de l'événement. Et surtout, un immense merci aux citoyens de la municipalité, ainsi qu'aux visiteurs des environs, d'avoir été aussi nombreux à participer à cette première édition.

Merci d'avoir fait de cette journée une si belle réussite. On se dit à l'an prochain!





L'HALLOWEEN EN SÉCURITÉ

**LES POMPIERS SERONT PRÉSENTS
DANS LES RUES PRINCIPALES
DE LA MUNICIPALITÉ**

31 OCTOBRE 2026

DÈS 17H- DISTRIBUTION DE BONBONS

HALLOWEEN

HALLOWEEN EN SÉCURITÉ DANS LA MUNICIPALITÉ

Le 31 octobre 2026, dès 17 h, les pompiers seront présents dans les rues principales de la municipalité afin de contribuer à la sécurité des petits monstres durant leur collecte de bonbons. Ils en profiteront également pour faire une distribution de bonbons aux enfants.

Soyez prudents et passez une très belle soirée d'Halloween!

SÉCURITÉ

DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ , ON ROULE TOUT DOUX !

Petits monstres, sorcières et superhéros seront nombreux dans les rues!
Parents et enfants, soyez visibles et vigilants.

Automobilistes : ralentissez et redoublez de prudence. Les enfants peuvent être imprévisibles et traverser rapidement la rue.

Ensemble, faisons de cette soirée une Halloween amusante et sécuritaire pour tous!



ACTIVITÉ GRATUITE

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ – 9 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE

Les vendredis 9 octobre et 6 novembre, les portes de la salle communautaire Rémi-Sauvé s'ouvriront pour une belle soirée gratuite de jeux de société!

Pour l'occasion, nous invitons les citoyens de la municipalité et des environs à venir passer un moment agréable en famille, entre amis ou entre voisins. Apportez votre jeu de société préféré, installez-vous à une table et profitez simplement du plaisir de jouer et de partager un bon moment ensemble.

Une section sera prévue spécialement pour les enfants, afin que petits et grands puissent participer à la soirée.

Que vous soyez du genre très compétitif, amateur de stratégie ou simplement là pour rire et vous amuser, cette soirée est pour vous!

L'objectif est simple : se rassembler, décrocher un peu du quotidien et profiter d'une soirée conviviale dans notre communauté.

ACTIVITÉ GRATUITE ET OUVERTE À TOUS!





Tous les 2e mercredis du mois de septembre à juin (relâche en janvier), vous êtes invités au centre communautaire pour le repas partagé afin de venir déguster un bon repas, discuter et vous amuser. Faites votre réservation 1 semaine avant le repas auprès de : Madame Micheline Lamarche ou Monsieur Luc Boivin au 450-269-3272

BIENVENUE À TOUS!!!



Cécile & Richmond seront de retour le 24 octobre prochain pour le souper de l'Âge d'Or.

Le Club de l'Âge d'Or vous attend en grand nombre dès 18h au centre communautaire Rémi-Sauvé.

Pour réserver une place, contactez madame Carole Lauzon au **450-269-2059**

MESSE DES DÉFUNTS



DIMANCHE

18 OCTOBRE 2026

9H30

**À L'ÉGLISE DE SAINT-
TÉLESPHORE**

APPEL AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS



Vous avez de belles photos de la municipalité qui dorment dans vos albums? Nous aimerions les découvrir!

Nous recherchons des photos représentant notre municipalité :

- Paysages et nature.
- Bâtiments, maisons ou lieux d'intérêt.
- Champs, chemins de campagne et scènes rurales.
- Photos prises au fil des saisons.
- Couchers de soleil, levers de soleil et beaux points de vue.
- Petits détails qui représentent bien notre milieu.

Critère important : aucun visage reconnaissable sur les photos. Une personne photographiée de dos peut toutefois être acceptée.

L'appel est ouvert à tous, que vous soyez photographe amateur ou simplement fier d'une belle photo prise chez nous!

Certaines photos pourraient être sélectionnées afin de paraître dans notre journal local, Le Montjoie.

Envoyez-nous vos plus belles photos à :
loisirs@st-telesphore.ca

N'oubliez pas d'indiquer votre nom avec votre envoi.



ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE !!

Le 14 novembre prochain aura lieu la 5e édition de notre Marché de Noël!

Venez découvrir le talent de nos artisans et dénicher de beaux cadeaux uniques et originaux, à offrir à vos proches... ou simplement à vous offrir pour le plaisir!

Une belle occasion de magasiner local, de faire de jolies découvertes et de commencer doucement à se mettre dans l'ambiance des Fêtes.

GUIGNOLÉE

Le centre d'action bénévole Soulanges (CABS) souhaite vous informer que la période d'inscription pour les paniers de Noël 2026 se déroulera du 23 novembre au 4 décembre 2026 cette année.

Les personnes désirant faire une demande de panier de Noël doivent communiquer avec le Centre d'action bénévole Soulanges afin de savoir s'ils sont admissibles aux paniers.

Communiquer avec le 450-265-3134.

**La distribution des paniers aura lieu entre le 7 et le 18 décembre 2026*



OYÉ OYÉ !!

LE DÉPOUILLEMENT DE NOËL EST DE RETOUR!

Votre enfant est âgé de 12 ans ou moins? Cette activité est pour votre famille!

La Municipalité de Saint-Télesphore est heureuse d'offrir un cadeau de Noël à chaque enfant inscrit au dépouillement de Noël, qui aura lieu le 5 décembre prochain.

Cette année, toutes les familles de Saint-Télesphore et de Dalhousie sont invitées à venir célébrer avec nous au Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Une belle activité familiale dans une ambiance chaleureuse et festive, où les enfants pourront s'amuser, profiter de la magie de Noël et recevoir leur cadeau.

Inscription obligatoire. Les cadeaux seront remis uniquement aux enfants présents lors du passage du Père Noël. Aucun cadeau ne sera remis après l'événement en cas d'absence.

POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT DE 12 ANS OU MOINS :

450 269-2999, poste 3165

loisirs@st-telesphore.ca

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 OCTOBRE 2026.

Municipalité de Saint-Télesphore ❄️ ❄️ ❄️

DÉPOUILLEMENT DE NOËL

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2026
SALLE COMMUNAUTAIRE
RÉMI-SAUVÉ 13H À 16H
12 ANS ET MOINS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
AVANT LE 30 OCTOBRE 2026
LOISIRS@ST-TELESPHORE.CA ❄️



Sudoku #1

			5		4		6	1
7						9		3
		1			3	4		5
						5		
	2				5		8	6
4	7		8					2
3								
6				2	9			
			1		8			

Sudoku #2

					6		1	
				4	2	8		
		2			9		7	
5	8		3	6				
3		6	4		1	5		9
2		1		9	8		3	
1							6	3
9	5	8	6					4
	3				4			

OCTOBRE 2026

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3 FESTIVAL D'AUTOMNE
4	5 	6 	7	8	9 SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ	10
11	12 FERMÉ  	13 	14 	15	16	17
18 MESSE DES DÉFUNTS	19  	20  	21 	22 	23 	24 SOUPER DE L'ÂGE D'OR
25	26  	27	28 	29	30	31 

NOVEMBRE 2026

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2 	3 	4	5	6 SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ	7
8	9  	10	11 	12	13	14
15	16 	17 	18 	19	20	21
22 	23 	24	25	26	27	28
29	30 					
POUBELLE 	COMPOST 	RECYCLAGE 	COLLETTE DE BRANCHES 	COLLETTE DES RÉSIDUS VERTS FEUILLES 	COLLETTE DES OBJETS VOLUMINEUX 	SÉANCE DU CONSEIL 